



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 septembre 2009

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	24

**Date de la convocation**  
17 septembre 2009

**Date d'affichage**  
17 septembre 2009

**Objet de la délibération**  
*Direction des ressources  
humaines et affaires générales -  
Service des ressources humaines  
- Suppressions d'emplois.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 24  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, KASPERSKI Christophe

### Procurations :

**BOUBEKER Patrick** donne procuration à **ARNAUDO Michèle**

### Absents :

**LUQUAND Jean-Pierre**, **AUTRAN Martine**, **BOUTIER Jean-Paul**, **LE TINNIER Nathalie**, **ROCHE François**, **MAESTRACCI Sylvie**, **RIMBAUD Georges**, **CHASTAIGNET Elisabeth**, **FOREST Marie-Paule**

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Monsieur le maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider, après avis du Comité Technique Paritaire, de la suppression d'emplois.

Il explique que des postes sont devenus vacants au fil des années à la suite de modifications statutaires, mutations, avancements de grade, réussite aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

### **Le conseil municipal,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 97 et 97 bis

Vu l'avis favorable du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE du 26.05.2009

Vu la proposition de monsieur le maire de mettre à jour le tableau des effectifs communaux en procédant à ces suppressions d'emplois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	NOMBRE DE POSTES A SUPPRIMER
<b>POSTES A TEMPS COMPLET</b>			
administrative	Adjoints administratifs	Adjoint administratif ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
		Adjoint administratif ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
		Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	10
technique	ingénieurs	Ingénieur principal	1
	techniciens	technicien	1
	contrôleurs	Contrôleur principal de travaux	1
		Contrôleur de travaux	1
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2
	Adjoints technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7
		Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	6
		Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2
médico sociale (secteur social)	Moniteurs éducateurs	Moniteur éducateur	1
	A.T.S.E.M.	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	5
médico sociale (secteur médico social)	Puéricultrices	Puéricultrice de classe supérieure	1
Secteur culturel	Assistants de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Police municipale	Agents de police municipale	Brigadier chef principal	2
<b>POSTES A SUPPRIMER AU 01.12.2009 :</b>			
rédacteurs	rédacteurs	Rédacteur principal	2
<b>Nombre total de postes concernés</b>			<b>47</b>

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

*André GARRON.*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 SEP  
et publication ou notification du

05 OCT. 2009







**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU  
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE  
DU 26 mai 2009**

PRESENTS :  
 Représentants de la collectivité : COIQUAULT Jean Pierre, Président  
 BOTA SYLVIE – ACROSSE Paul – MAESTRACCI Sylvie – RIMBAUD Georges  
 Représentants du personnel : LAURE AUDREY (SAFPT) – MENICONI Corinne (SAFPT) – YNESTA Odile (CFDT) – CAMF Patrick (FO) – BERTOLUCCI Jacques (CGT)

**SUPPRESSION D'EMPLOI**

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (articles 97 et 97 bis) précise : « un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique Paritaire... le Président du Centre de Gestion, pour un emploi de catégories B et C, dans le ressort duquel se trouve la collectivité ou l'établissement, sont rendus destinataires, en même temps que les représentants du C.T.P. concernant la suppression de l'emploi... »

**Il est fait part aux membres du C.T.P. de la situation suivante :**

Au fil des années et des modifications statutaires, un nombre important de postes non utilisés s'est accumulé et figure au tableau des emplois communaux.

Le C.T.P. a été saisi en 2007 pour une première vague de régularisation ; afin de se rapprocher de la réalité des effectifs, il y aurait lieu de poursuivre la démarche en supprimant les autres postes non utilisés.

**A l'unanimité, le C.T.P. émet un avis favorable pour la suppression des postes à temps complet ci-dessous :**

grades	postes à supprimer	observations
Rédacteur principal	2	attendre nomination des 3 rédacteurs chefs
rédacteur	1	idem
Adjoint administratif ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Adjoint administratif ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	10	
Ingénieur principal	1	
technicien	1	
Contrôleur principal de travaux	1	
Contrôleur de travaux	1	
Agent de maîtrise principal	2	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	6	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	2	
Moniteur éducateur	1	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1 <sup>ère</sup> classe	5	
Puéricultrice de classe supérieure	1	
Assistant conservation patrimoine 2 <sup>ème</sup> cl.	1	
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Brigadier chef principal	2	
Nombre total à supprimer	48	

Fait à SOLLIES PONT, le 26 mai 2009

**Jean Pierre COIQUAULT  
Président du C.T.P.**